



SECTION DU CANTAL

Adresse du site web de la section du Cantal : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/015/>

Boîte mël de la section : fo.ddfip15@dgfip.finances.gouv.fr

Comité Technique Local du 18/11/2014

REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION :

M. DEFAYS
M. PAILLET
M. MOREAU

Mme BONNET Martine assure le secrétariat

REPRESENTANTS DU PERSONNEL :

M. MOISSINAC (FO)
Mme BOURGADE (FO)
Mme BESSON-BRILLANT (CGT)
Mme DENAUX (CGT)
M. HINDERSCHID (CGT)
M. BRUN (CGT)
M. BRUEL (Solidaires)
Mme LAROUSSINIE (Solidaires)

En préambule à ce CTL, nous avons effectué la déclaration liminaire ci-dessous :

Monsieur le Président,

Vous présentez à l'ordre du jour de ce CTL la diminution des horaires d'ouverture au public de nos services. Les représentants F.O.-DGFIP tiennent à rappeler que les projets de restriction des horaires d'ouverture au public des postes soumis à l'avis de ce CTL résultent d'une note au réseau émanant de la Direction Générale. Cette note n'a pas reçu l'aval des représentants nationaux des organisations syndicales lors du comité technique de réseau du 30 septembre dernier.

En effet, la Direction Générale a tenté de passer en force et de faire cautionner aux représentants des Organisations Syndicales en CTR le démantèlement programmé du réseau.

Il nous est donc demandé aujourd'hui au niveau local d'émettre un avis sur des modifications d'ouverture au public s'inscrivant dans un cadrage national minimal non validé dans le cadre du CTR ce qui en dit très long sur la qualité du dialogue social dans notre administration.

Depuis des années, le syndicat F.O.-DGFIP dénonce les suppressions d'emplois et les restrictions budgétaires qui mettent en péril l'exercice normal des missions et dégradent les conditions de travail des personnels.

Aujourd'hui, force est de constater que l'administration a délibérément mis en place les conditions d'une restriction de l'offre de service à l'usager, espérant ainsi le « désintoxiquer » de l'accueil physique.

Alors même que la fusion, à laquelle les personnels étaient majoritairement opposés, a été mise en place officiellement dans le but d'une amélioration du service au contribuable et à l'usager, les modifications des horaires d'ouverture au public témoignent aujourd'hui de l'aveu implicite de l'échec de la fusion. L'administration est en effet dans l'incapacité de tenir ses propres engagements et n'a rien d'autre à proposer que des fermetures partielles afin de soulager les personnels qui n'en peuvent plus d'exercer leur mission de service public dans un contexte toujours plus pénible.

F.O.-DGFIP porte d'autres ambitions pour le service public et considère que la solution réside davantage dans des effectifs suffisants et des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux.

Nous considérons à F.O.-DGFIP que les restrictions des horaires d'ouverture ne peuvent constituer qu'un palliatif immédiat et, qu'à terme, cela préfigure le démantèlement du réseau comptable à travers des fermetures de postes.

En matière de conditions de travail, l'amélioration ne sera vraisemblablement que de courte durée et la fermeture des postes entraînera inévitablement une mobilité forcée pour les personnels.

F.O.-DGFIP a suffisamment alerté et depuis très longtemps sur les risques encourus par le réseau du fait du manque de moyens.

En conséquence de quoi, la délégation F.O.-DGFIP considère que la situation d'aujourd'hui relève de la seule responsabilité de l'administration et ne prendra pas part au vote.

1) Approbation des PV des 17 et 27/10/2014 :

Ces PV ont été approuvés.

2) Les horaires d'ouverture des services :

Nous rappelons que la diminution des plages d'ouverture au public est une manière de réduire le service public dans notre département.

Vous trouverez ci-après les modifications des horaires d'ouverture des différents services du département à compter du 1^{er} janvier prochain.

M. Defays indique qu'un bilan de ces nouveaux horaires sera effectué à l'automne 2015.

Nous nous interrogeons sur les horaires qui seront en vigueur en période d'affluence. La Direction nous répond avec flou sur cette question. Elle attend des directives de la Direction Générale, mais considère que ces horaires de période d'affluence correspondront aux horaires actuels. Elle nous précise toutefois qu'ils seront actés après concertation avec le personnel.

L'information auprès du public de ces nouveaux horaires risque de se faire à minima (impots.gouv.fr et arrêtés préfectoraux).

Vote : Ne participe pas au vote : FO - Contre : CGT - Abstention : Solidaires.

3) Questions diverses :

Concernant la fermeture de la Trésorerie de Condat, M. Defays est toujours en attente de l'arrêté ministériel, qui ne devrait être signé que courant décembre.

Les élus Force Ouvrière au Comité Technique Local : Jean-Pierre Moissinac, Dominique Dejou, Sabine Bourgade et Marie-Thérèse Félisio.